

n°137

Sujet : [INTERNET] Observations pour EP Carrière de Saint-Gingolph

De : >

Date : 02/05/2024 à 12:01

Pour : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr

Observations en pièce jointe :

— Pièces jointes : —

Observations pour EP Carrière de Saint-Gingolph.pdf

129 Ko

m 137

Destinataire : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr (envoyé le jeudi 2 mai 2024)

A l'attention de la Commission d'enquête publique sur la carrière de Saint-Gingolph

Résident du hameau de Torrent sur la D1005 depuis plusieurs décennies, et connaissant bien le secteur concerné, je souhaite vous faire part des remarques suivantes sur le projet de réouverture de la carrière de Saint-Gingolph :

Les observations déposées dans cette enquête (comme d'ailleurs dans l'enquête initiale annulée) montrent, de la part la plupart des partisans du projet – ceux en tout cas qui motivent leur contribution – une très faible attention, voire une totale inattention à ce qui devrait primer ici (en stricte application de la loi, sous l'éclairage des jurisprudences européennes et nationales les plus récentes) : les **raisons d'intérêt public majeur** qui, seules, peuvent permettre d'autoriser **une exploitation de carrière inévitablement destructrices d'espèces protégées**.

Or, il est manifeste qu'en l'occurrence, ces raisons n'existent pas.

La carrière de Saint-Gingolph ne répondrait pas à des besoins impérieux d'entreprises du BTP du territoire de référence (Chablais français) où il n'existe pas de pénurie de matériaux.

Cette absence de raisons d'intérêt public majeur dans ce projet a été justement soulevée par plusieurs contributeurs. Je suis persuadé que votre Commission ne pourra que la constater à son tour et rendra un avis défavorable.

Je souhaite prolonger et renforcer ce constat (absence de raisons d'intérêt public majeur) par les remarques suivantes :

Une notable partie des observations favorables au projet émanent d'entreprises du secteur des carrières, généralement associées ou clientes du pétitionnaire, et souvent également implantées très loin du Chablais français – qui serait lui, seul, à être impacté.

Comme dans l'enquête initiale, bien qu'un peu moins massivement, des entreprises, associations ou autres collectivités de statut suisse, implantées dans le canton du Valais ou en territoire suisse moins proche, ont également déposé nombre d'observations, unanimement favorables. Plus anecdotiquement, le sous-préfet du district valaisan de Monthey, qui n'avait pas jugé anormal d'apporter ès qualités son soutien à ce projet (impactant le seul territoire français), récidive cette fois en certifiant n'être plus qu' "un citoyen engagé" et "bourgeois" (appartenant donc à la Bourgeoisie locale para-municipale).

Que la réouverture de la carrière de Saint-Gingolph satisfasse des intérêts suisses, cela ressort assez de tous le dossier pour qu'on ne s'y attarde pas. Mais cela ne constitue évidemment pas des raisons d'intérêt public majeure recevables.

Une autre constante – la plus importante numériquement – est la mobilisation de personnes et groupements gingolais. Ce qui a priori est des plus naturels, la carrière se situant sur le territoire de Saint-Gingolph (quoiqu'en périphérie). Que ces avis gingolais soient majoritairement favorables au projet, il n'y aurait rien à y redire, si de façon si massive, des intérêts purement privés – qu'ils soient individuels ou agrégés au sein de groupements, d'associations, de sociétés – n'étaient mis en avant pour nous "imposer" la carrière.

Ainsi peut-on lire, au fil des observations favorables que, privées de la "manne" financière attendue du pétitionnaire, les clubs sportifs et autres amicales villageoises seraient menacées de disparaître.

Sans parler du pétitionnaire lui-même, qui n'hésite pas à menacer de mettre la clé sous la porte s'il n'obtient par son autorisation (*observation n°101*) :

Les investissements, les ressources humaines et les partenariats que nous avons mobilisés dépendent directement du succès de ce projet, lequel conditionne notre positionnement sur le marché et notre capacité à répondre aux besoins locaux et plus largement aux engagements pris avec nos parties prenantes comme par exemple, l'engagement de reprise des salariés licenciés à l'issue de la cessation d'activité de la carrière de la Chenilla.

Il est de notre devoir de vous informer que, en cas de non-réalisation du projet susmentionné, la société SAS CHB se trouverait dans une situation critique entraînant vraisemblablement sa disparition. En effet, les conséquences financières, opérationnelles et structurelles qui en découleraient compromettraient sérieusement notre capacité à maintenir nos activités.

Cette sorte de chantage à l'emploi et à la survie d'une entreprise privée n'impressionnera pas votre Commission. La menace formulée paraît d'ailleurs peu sérieuse, le pétitionnaire n'étant pas une société fragile et sans soutiens extérieurs – comme cela a été rappelé lors de cette enquête.

Quant aux calamités qui, à en croire certaines observations très téléguidées, s'abattraient sur Saint-Gingolph en cas de refus de la carrière (disparition de nombreux emplois, de commerces, voire mise en difficulté financière de la commune elle-même), elles ne sont pas plus sérieuses.

La réalité est plus prosaïquement et cyniquement financières : de nombreux Gingolais (suisses ou français) sont copropriétaires, au travers de la nébuleuse "bourgeoïse", d'un immense domaine foncier dont l'exploitation a d'importantes retombées lucratives.

L'exploitation de la carrière (presque en totalité sur ce domaine collectif privé) s'inscrit dans cette logique de "rente" : en en défendant le projet, les "bourgeois" gingolais défendent leurs intérêts privés – nullement l'intérêt collectif.

C'est leur droit. Mais c'est aussi le droit des populations qui subiraient demain les nuisances et les risques créés par la carrière, de dénoncer un **projet aussi**

n°137

contraire à l'intérêt public. Et contraire aux intérêts les plus légitimes – sécurité, tranquillité, environnement et cadre de vie – des populations du Chablais français.

Je demande donc à votre Commission d'émettre un avis défavorable à ce projet.